

HON. F. G. MARCHAND

Né à St-Jean, en 1832. A fait ses études au collège de St-Hyacinthe et a été reçu notaire en 1853.

L'hon. M. Marchand est rédacteur et propriétaire du *Franco-Canadien*. Elu membre du Conseil de l'Association de Réforme du parti national en 1875. Elu en 1867, réélu par acclamation en 1871, 1875, 1878, 1882 et 1886.

A fait partie du gouvernement Joly en qualité de secrétaire provincial puis de commissaire de terres de la couronne. L'hon. M. Marchand s'est toujours occupé très activement de politique et malgré les luttes et les polémiques les plus vives ne compte pas un ennemi, même parmi ses adversaires politiques.

Très instruit, très-



HON. F. G. MARCHAND,

ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

érudit, l'homme d'action se repose des batailles oratoires et des combats de plume, en s'occupant de littérature, et il s'est acquis une réputation remarquable dans le monde des lettres.

Né poète, l'honorable M. Marchand a écrit plusieurs drames et comédies en vers, qui toutes prouvent chez son auteur beaucoup de goût.

Appelé à faire partie de la Société Royale, dès la fondation de cette institution, M. Marchand est l'un des membres les plus érieux et les plus dignes d'en faire partie.

Nommé Orateur de la Chambre le 27 janvier 1887, au grand contentement des journalistes qui, jusqu'à présent, s'étaient plaint de ne pas avoir été traités avec beaucoup d'égards dans le passé.

autres qui suivaient leur chef de près, j'arrivai avec Aly-Touré à dix mètres environ du damel. A ce moment le spahi Aly-Touré me dépassa et piqua droit au damel pour le sabrer. Celui-ci lui déchargea un coup de feu à bout portant dans la partie supérieure de la poitrine. Aly-Touré essaya de revenir sur son ennemi. Je le vis tomber de cheval. Il était mort.

Le damel fit feu sur moi de son second coup et me manqua, je l'atteignis aussitôt, il dégaina, et nous luttâmes assez longtemps à coup de sabre. Je lui portai un coup de revers sur la figure, lui coupai plusieurs doigts de la main droite dans une parade, et enfin lui portai sur l'épaule un coup qui le fit chanceler. Lui, de son côté, me porta un coup de sabre sur le bras qui, paré à temps, ne fit que couper ma vareuse. Il fit deux blessures assez profondes à l'encolure de mon cheval; enfin, il m'atteignit d'un coup de plat de sabre à la cuisse, je ripostai par un nouveau coup de pointe.

Le spahi Oumar survint et lui envoya une balle dans le flanc. Le damel tomba sur ses genoux, essaya de prendre un deuxième fusil, chargé à un coup. Je me précipitai sur lui et lui portai deux coups de pointe en pleine poitrine, qui l'étendirent raide mort.

Une heure après, le peloton de spahis était réuni à la gare, où l'on apportait le corps du damel. Vingt de ses gens avaient été tués. De notre côté, outre le spahi tué, nous avions deux cavaliers gravement blessés.

L'ATTAQUE DU PALAIS DE GLACE

Il est huit heures du soir. Le roi du Pôle, enfermé dans son palais de glace, sait que l'ennemi s'approche, et son armée, vaincue déjà dans vingt combats, va brûler ses dernières cartouches. Un seul canon lui reste.

La cime du Mont-Royal se couvre de combattants, dont les silhouettes se profilent sur le fond clair du ciel, des détonnations ébranlent l'air, c'est l'artillerie des Raquetteurs qui, placée en batterie, vomit le feu, la fumée... et le bruit.

Deux mille hommes, vêtus de couvertures multicolores, s'avancent en file indienne, portant des torches et des armes, pétards, chandelles romaines et fusées. Le canon du fort répond aux hurlements des colosses de bronze, le duel d'artillerie est inégal, les Raquetteurs envahissent le square Dominion, tout est en feu, les cris redoublent, on se fusille à bout portant, le ciel s'illumine, tout pétille, flamboie et craque.....

Victoire! Le fort est pris, le Feu a vaincu le Froid.

**Sur la pauvreté.**—Il faut bien prendre garde de se laisser persuader que tout homme qui est pauvre l'est certainement par sa faute. Ceux qui parlent ainsi ont peu d'expérience et encore moins d'imagination: souvent ils se sont formé cette opinion d'après observation superficielle de ce qui se passe autour d'eux dans un cercle peu étendu. S'ils avaient habité quelque centre de population important, ou exercé les fonctions de commissaire de charité, ils penseraient et parleraient tout autrement. Les causes de la pauvreté sont très nombreuses, très variées, et la plupart d'entre nous ont connu et connaissent des personnes réduites à la plus extrême misère sans qu'elles aient à se faire le moindre reproche. Soupçonner un homme ou une femme privés de toute ressource, d'avoir été conduite là par paresse ou par vice, c'est bientôt fait; affirmer que tout individu qui veut travailler le peut, et que quiconque à du travail peut suffire à ses besoins, et même économiser, c'est bien dit, mais, outre qu'on est dans l'erreur, on s'expose à détruire en soit le vrai sentiment de la charité et à l'affaiblir chez les autres.

**La vieillesse.**—Pour le riche, c'est l'instant du repos et du recueillement. Heureux celui qui, dans une retraite paisible, peut jeter un regard sur le passé et constater qu'il a peut-être été utile à la société. Son enfance a été heureuse; elle renfermait en fleur les promesses de la jeunesse qu'à réalisées l'âge mur. Le travail—quand il a travaillé—lui a été doux et facile, et a produit de bons fruits que savoure sa vieillesse, calme et paisible. Bientôt il s'endort du dernier sommeil, le lieu de la vie doucement dénoué.

Entraîné au travail, forcé par la rude étreinte de la misère, la vie du pauvre a été une lutte continue, pleine d'amers désespoirs, sans cris, sans appel; le ciel était toujours sombre et jamais l'espoir n'a brillé—rapide éclair—à travers les nuages. Si pléines d'heureux jours et de respectueuses et sympathiques affections s'écoule la vieillesse du riche, nue, desséchée et flétrie s'en va la vieillesse du pauvre, à la tombe où il se heurte au bord du chemin pierreux, si la charité, en passant, ne lui a jeté le linceul de l'hôpital.

LE VIEUX FRANÇAIS

**P**IERRE Carlet de Chamblain de Marivaux, qui a laissé son nom à une certaine manière d'écrire—le *marivaudage*—ou genre de style précieux, coquet et maniéré, n'est pas, à cause de cela, un auteur à dédaigner. Il a de l'esprit et il sait le français. Je viens de lire l'une de ses comédies—*l'Épreuve*—que le grand théâtre de nos jours répète fréquemment et avec succès. Sans m'arrêter aux mérites de la pièce, il me semble convenable de mettre sous les yeux des lecteurs du MONDE ILLUSTRÉ une liste des mots que j'y ai relevés et qui sont précisément du nombre de ceux que l'on qualifie parmi nous d'expressions "canadiennes," parce qu'elle sont communes à toute notre population et qu'on les croit étrangères à la France. Souvenons-nous que *l'Épreuve* fut écrite en 1740. Les Canadiens n'ont pas pu enseigner ces expressions à Marivaux. Nous les avons emportées du vieux pays, où elles étaient en usage, surtout chez les gens de la campagne—aussi est-ce dans la bouche des paysans que l'auteur ici nommée les place toujours.

Voyons cette liste :  
 Je parle de *voute* maladie.  
 Cette petite *criature*—là est une bonne fille.  
 Je *sis* de bonne *humeur*.  
 Faut pas peser sur *sti-ci* pour soulager *sti-là*.  
 Ça m'étourdit un *brin*.  
 J'y manquerai pas *d'rs* que monsieur le commande.  
 Il se revirera *itou* contre elle.  
 La *velà*—pour la voilà, la voici.  
 Continuez, *pus* vous allez, mieux vous dites.  
 Ah! *tampire*, c'est pas ça!  
 Je veux me comporter à *l'avenant* avec vous.  
 Eh ben, qu'*alle* le dise!  
 Ce français, qui est encore celui des campagnes de France, n'est pas moins français que le langage approuvé de nos jours.  
 En tous cas, nous ne l'avons pas inventé. S'il a des défauts, ne les attribuons pas aux Canadiens.  
 Les faiseurs de dictionnaires adoptent, rejettent, approuvent, condamnent les mots, selon leurs goûts et fantaisie. Eh bien, moi *itou* j'ai ce privilège, et j'en use!

BENJAMIN SULTE.



UN FAIT D'ARMES AU SÉNÉGAL

**U**n fait d'armes digne d'être enregistré à eu lieu dernièrement au Sénégal (possession française). Nous faisons servir l'épisode capital à l'une de nos principales illustrations. Voici les faits et les circonstances intéressantes qui les ont accompagnés.

Le damel du Cayor, Samba-Law!é, molestait depuis quelque temps les traitants français en leur contestant le droit de s'établir dans le rayon de cinq cents mètres fixé comme limite de leurs établissements, autour de Tivouane. Il y a quelques mois, San ba-Lawhé était parti en guerre contre le roi du Djolaff, et avait été battu à plate couture. C'est seulement grâce aux Français qu'il avait eu la vie sauve, en s'engageant à payer une indemnité à son adversaire. Mais le damel n'eut garde de tenir sa promesse.

Le gouverneur du Sénégal lui fit faire à ce sujet des représentations, en envoyant vers lui son aide-de-camp, le lieutenant de marine Spitzer. A la station de N'Dand, le lieutenant donna l'ordre au sous-lieutenant Chauvet de monter dans le train, avec son peloton de spahis, et de l'accompagner à Tivouane, où l'on arrivait, le même jour. Vingt minutes après, les spahis étaient à cheval et rangés en bataille, à cent mètres de la voie. A semblable distance, le damel se montrait, entouré d'une centaine de guerriers, tous armés de fusils. Le lieutenant Spitzer ayant entamé avec ce chef, des pourparlers reçus avec hauteur, un combat ne tarda pas à s'engager. Suivi des vingt-deux spahis, il fondit sur le damel et sa troupe.

Devant l'impétuosité de l'attaque, les noirs prirent la fuite et se dispersèrent. Accompagnés de deux hommes, le sous-lieutenant Chauvet se jeta sur la trace du damel. Nous extrayons du rapport du jeune officier les intéressants détails qui serviront à commenter notre gravure :

Après un galop de deux kilomètres, pendant lequel le maréchal des logis Bégny tua un cavalier du damel, et moi deux